

Projet de «réforme territoriale» : **DANGER!**

Après la suppression de la Taxe Professionnelle, le projet du Gouvernement appelé «réforme des collectivités territoriales » provoquerait un recul sans précédent des services publics rendus aux habitants et de la démocratie locale. Face à ces dangers, une large opposition se développe. Le Conseil Municipal de Grigny a adopté une motion en ce sens lors de la séance du 5 janvier 2010.

Motion du Conseil Municipal pour dénoncer le projet de réforme territoriale

Les réformes par lesquelles le Président de la République et le Gouvernement veulent bouleverser l'organisation **des collectivités locales et leurs financements suscitent inquiétude et large opposition.**

Par exemple :

- **Avec la suppression de la taxe professionnelle**, ce serait l'asphyxie des collectivités locales et donc la réduction des services qu'elles rendent aux populations, le transfert de la fiscalité locale des entreprises vers les ménages...
 - **Avec le remplacement des Conseillers généraux et régionaux par des Conseillers territoriaux**, la création d'immenses métropoles, le pouvoir donné aux préfets d'imposer le regroupement de collectivités, ce serait l'éloignement des citoyens des lieux de décision, la suppression de milliers d'élus bénévoles, un recul considérable de ce qui constitue le maillage de la démocratie locale en France...
 - **Avec la suppression de la clause de " compétence générale " des départements**, les conseils généraux ne pourront plus financer des projets d'intérêt communal ni subventionner les associations, le mouvement sportif, les activités culturelles...
- Alors que les collectivités locales assurent les trois quarts des investissements publics et une large part de la vie sociale de notre pays, les projets du gouvernement provoqueraient une grave régression des services publics et de la démocratie. Le recul des services publics, c'est l'ouverture encore plus grande aux lois du marché, l'aggravation des inégalités sociales et territoriales.

Face à ces dangers, le Conseil municipal de Grigny, comme les conseils municipaux d'autres communes :

- Appelle à un grand débat national et à un référendum sur ces questions ;
 - **Affirme son attachement à la décentralisation**, conçue comme la possibilité, pour des conseils démocratiquement élus au plus près des besoins des citoyens, de mener les projets d'intérêt public local qu'ils ont librement identifiés ;
 - **Appelle le gouvernement et les parlementaires à engager une véritable réforme des finances locales** pour garantir aux collectivités les moyens qui leur sont nécessaires. Elle devra rendre plus juste la taxe d'habitation en prenant en considération dans son calcul les ressources des ménages. Elle devra aussi moderniser la taxe professionnelle en conservant le lien entre les entreprises et les collectivités locales qui les accueillent, et non la supprimer.
- Dans ce cadre, un dispositif efficace de péréquation** devra être mis au point pour lutter contre les inégalités territoriales, comme le prévoit la constitution française dans son article 72.



Manifestation le 21 janvier à Paris, à l'appel de plusieurs syndicats (CGT, SUD, FSU...) pour la défense des services publics et contre la « réforme des collectivités territoriales ».



De nombreux élus étaient venus manifester leur opposition à la « réforme des collectivités territoriales » devant le Sénat à Paris le 19 janvier, jour de l'ouverture du débat parlementaire sur ce projet.